



Changement horaires de travail

Par fred33

Bonjour.

Je suis actuellement en horaires normales 8h00/12h 14h/17h. Mon employeur veut changer mes horaires pour un temps indéterminé à peu près 14h/21h. a t il le droit de faire un changement aussi radical ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il peut vous le proposer et doit l'inscrire dans un avenant que vous pourrez refuser... Mais est-ce bien raisonnable ? Surtout si c'est pour une durée limitée.

Quelle est votre convention collective ?

Par fred33

La convention collective idcc 7024 production agricole et cuma

Le provisoire qui dure. J'ai du mal à faire confiance

Par yapasdequoi

Il faut demander une compensation. Un tarif horaire plus élevé par exemple.

Par fred33

Ok je vais voir ça le moment venu

Merci pour votre aide